

Embauches en contrats uniques d'insertion (CUI)

Données

Données brutes, provisoires

Source

Agence de services et de paiement (ASP)

Définition

Entré en vigueur le 1er janvier 2010, le **contrat unique d'insertion (CUI)** a pour objet de faciliter **l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi**.

Il s'agit d'un contrat de travail de droit privé conclu pour une durée indéterminée ou pour une durée déterminée de 24 mois au plus. Il est à temps partiel ou complet et sa durée hebdomadaire de travail doit être d'au moins 20 heures.

Jusqu'au 31 décembre 2017, le CUI prenait la forme du contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand et du contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand.

Depuis le 1er janvier 2018, le CUI-CAE est transformé en Parcours accompagnement compétences (PEC) et il n'y a plus d'embauches en CUI-CAE. Le recours aux CUI-CIE est quant à lui limité aux Drom ou aux conseils départementaux qui les financent entièrement.

EMBAUCHES EN CONTRATS UNIQUES D'INSERTION (CUI)

Mise à jour : 8 juin 2018

Nombre d'embauches* en contrat unique d'insertion

	Nombre d'embauches en février 2018				Cumul des embauches	
	Ensemble	Secteur non marchand (CAE/PEC)	Secteur marchand (CIE)	Part des reconductions tous secteurs (en %)	De janvier à février 2018	De janvier à février 2018
Alpes-de-Haute-Provence	21	21	-	76,2	58	212
Hautes-Alpes	11	11	-	54,5	43	120
Alpes-Maritimes	65	65	-	69,2	301	918
Bouches-du-Rhône	401	395	6	70,1	1 134	2 911
Var	97	97	-	66,0	476	1 030
Vaucluse	14	14	-	92,9	191	681
Provence-Alpes-Côte d'Azur	609	603	6	69,8	2 203	5 872
France métropolitaine	7 248	7 234	14	53,4	17 903	48 707

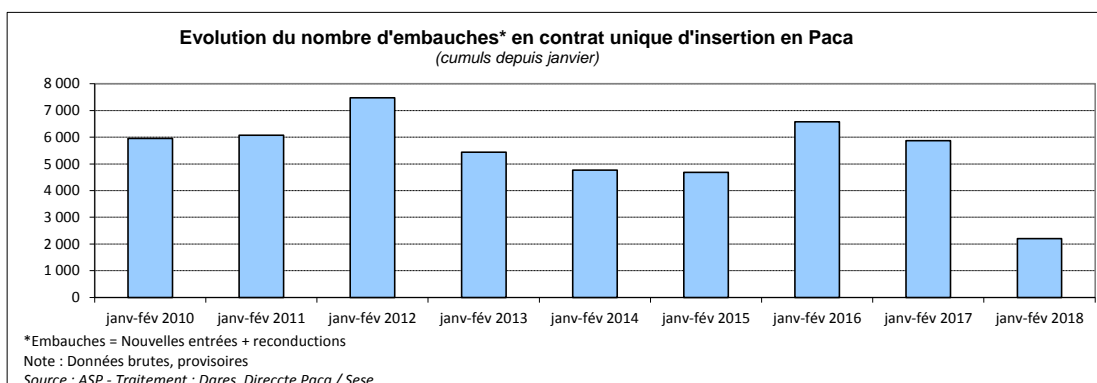
*Embauches = Nouvelles entrées + reconductions

Note : Données brutes, provisoires.

Source : ASP - Traitements : Dares, Direccte Paca / Sese

Avertissement : À partir de janvier 2018, les CUI-CAE sont transformés en Parcours accompagnement compétences (PEC). Il n'y a ainsi plus d'embauches en CUI-CAE. Le recours aux CUI-CIE est quant à lui limité aux Drom ou aux conseils départementaux qui les financent entièrement.

La part des reconductions enregistrées au cours du mois de février 2018 est inhabituellement élevée. Cela peut notamment s'expliquer par le nombre important d'avenants réalisés en raison du passage des CUI-CAE aux PEC.



Stock* des contrats uniques d'insertion à fin février 2018

	Stock (en nombre)			Variation sur un an (en %)		
	Ensemble	Secteur non marchand (CAE/PEC)	Secteur marchand (CIE)	Ensemble	Secteur non marchand (CAE)	Secteur marchand (CIE)
Alpes-de-Haute-Provence	347	325	22	-52,9	-51,6	-65,6
Hautes-Alpes	289	276	13	-41,5	-39,9	-62,9
Alpes-Maritimes	1 713	1 610	103	-50,5	-49,0	-66,2
Bouches-du-Rhône	5 195	4 941	254	-58,7	-55,2	-83,5
Var	1 895	1 792	103	-55,3	-51,6	-80,6
Vaucluse	1 096	1 022	74	-60,1	-59,3	-68,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10 535	9 966	569	-56,5	-53,7	-79,0
France métropolitaine	147 754	139 950	7 804	-41,8	-38,0	-72,5

*Stock = Entrées - Sorties, calculé depuis l'entrée en vigueur du dispositif

Note : Données en fin de mois, brutes, provisoires

Source : ASP - Traitement : Dares, Direccte Paca / Sese

Avertissement : À partir de janvier 2018, les CUI-CAE sont transformés en Parcours accompagnement compétences (PEC). Il n'y a ainsi plus d'embauches en CUI-CAE. Le recours aux CUI-CIE est quant à lui limité aux Drom ou aux conseils départementaux qui les financent entièrement.